



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BNC

Question écrite n° 97064

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'inquiétude et le mécontentement des professionnels libéraux concernant le projet de suppression du régime d'imposition "bénéfices non commerciaux" (BNC) qui entend mettre un terme au régime fiscal et comptable qui leur est applicable. Une telle mesure aurait inmanquablement pour effet d'alourdir les coûts et la gestion de la comptabilité de leur activité professionnelle, ce qui risque notamment d'aggraver la situation de nombre de leurs jeunes confrères. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions sur l'éventuelle mise en place de cette réforme.

Texte de la réponse

Dans son rapport intitulé « 33 propositions pour une dynamique libérale », Mme Brigitte Longuet a fait état des disparités qui existent aujourd'hui entre les titulaires de bénéfices industriels et commerciaux et les titulaires de bénéfices non commerciaux, ces derniers étant actuellement exclus de certains dispositifs ouverts à cette première catégorie de contribuables. Les consultations engagées à la suite de ce rapport n'ont pas conclu à l'opportunité de prendre l'initiative d'un projet d'évolution législative.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97064

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13863

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7289